

## Liste des prix des prestations supplémentaires stationnaires dès le 1<sup>er</sup> avril 2024

### 1. Dispositions générales

#### 1.1 Champ d'application

La présente liste des prix s'applique :

- a) aux prestations supplémentaires lors d'une hospitalisation en division semi-privée ou privée au sein d'un établissement de l'Insel Gruppe pour les patientes et patients ne disposant pas d'une assurance hospitalisation complémentaire avec laquelle l'Insel Gruppe a conclu un contrat spécifique relatif aux prestations supplémentaires correspondantes ;
- b) aux surclassements de chambre ;
- c) à d'autres prestations qui sont à la charge des patientes et patients.

### 2. Prestations supplémentaires lors d'une hospitalisation en division semi-privée ou privée

#### 2.1 Prestations supplémentaires

Les patientes et patients qui optent pour une hospitalisation en division semi-privée ou privée bénéficient des prestations supplémentaires suivantes :

Description	Prestations supplémentaires
Séjour en division semi-privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie de chambre : en général, chambre double</li> <li>• Libre choix du médecin et traitement par un-e médecin-cadre</li> <li>• Prestations d'hôtellerie et de service</li> </ul>
Séjour en division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie de chambre : en général, chambre simple</li> <li>• Libre choix du médecin et traitement par un-e médecin-cadre (en général, médecin-chef·fe ou son adjoint·e)</li> <li>• Prestations d'hôtellerie et de service</li> </ul>

Vous trouverez des informations détaillées concernant les prestations supplémentaires proposées sur notre site Internet.

#### 2.2 Contrat de traitement

Avant l'admission au sein d'un établissement de l'Insel Gruppe, un contrat de traitement relatif à une hospitalisation en division semi-privée ou privée doit être conclu entre la patiente ou le patient et l'Insel Gruppe. L'Insel Gruppe peut exiger une avance ou un dépôt de garantie. S'il n'est pas possible de conclure un contrat de traitement avant l'admission, la prise en charge des coûts selon la présente liste des prix est confirmée lors de l'admission à l'hôpital au moyen du « formulaire d'admission à l'hôpital ».

## 2.3 Prix

### 2.3.1 Médecine somatique aiguë

Les prestations supplémentaires sont calculées selon deux systèmes tarifaires. Les prestations supplémentaires médicales sont facturées selon un prix de base d'après SwissDRG (multiplié par le poids effectif des coûts ; max. 10,0) et toutes les autres prestations supplémentaires selon un forfait de nuitée (en fonction du nombre effectif de nuitées).

Description	Prix Médecine somatique aiguë, site de l'Inselspital, Insel Premium
Séjour en division semi-privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 5`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 600</li> </ul>
Séjour en division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 6`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 800</li> </ul>
Passage de la division semi-privée à la division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 1`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 200</li> </ul>
Description	Prix Médecine somatique aiguë, site de l'Inselspital, hors Insel Premium
Séjour en division semi-privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 5`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 400</li> </ul>
Séjour en division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 6`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 500</li> </ul>
Passage de la division semi-privée à la division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 1`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 100</li> </ul>
Description	Prix Médecine somatique aiguë, sites Aarberg/Riggisberg
Séjour en division semi-privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 4`400 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 330</li> </ul>
Séjour en division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 5`400 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 430</li> </ul>
Passage de la division semi-privée à la division privée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix de base pour un poids des coûts de 1.0 : CHF 1`000 par séjour</li> <li>Forfait de nuitée : CHF 100</li> </ul>

### 2.3.2 Réadaptation

Les prestations supplémentaires sont facturées selon un forfait journalier (en fonction du nombre effectif de jours).

Description	Prix Neuroréhabilitation, site de l'Inselspital
Séjour en division semi-privée	• Forfait journalier de CHF 550
Séjour en division privée	• Forfait journalier de CHF 750
Passage de la division semi-privée à la division privée	• Forfait journalier de CHF 200
Description	Prix Réadaptation, sites Belp/Riggisberg/Inselspital
Séjour en division semi-privée	• Forfait journalier de CHF 350
Séjour en division privée	• Forfait journalier de CHF 450
Passage de la division semi-privée à la division privée	• Forfait journalier de CHF 100

## 3. Surclassement de chambre

### 3.1 Possibilités de surclassement

Les patientes et patients sans assurance hospitalisation complémentaire peuvent demander un surclassement dans une chambre double ou simple. Celles et ceux disposant d'une assurance semi-privée peuvent demander un surclassement dans une chambre simple.

Le séjour dans la catégorie de chambre souhaitée ne peut pas être garanti ; cela dépend de la disponibilité des lits. Les patientes et patients disposant d'une assurance complémentaire avec laquelle l'Insel Gruppe a conclu un contrat ont la priorité en cas de nombre insuffisant de chambres.

Aucune autre prestation supplémentaire (p. ex. d'hôtellerie) n'est incluse dans le surclassement de chambre. Le surclassement ne donne pas droit à une salle d'eau dans la chambre.

Il n'est pas possible de demander un surclassement de chambre dans le service Insel Premium. Les personnes assurées en division semi-privée dans le service Insel Premium peuvent en revanche demander un surclassement en chambre simple.

### 3.2 Prix d'un surclassement de chambre

Les prix suivants sont facturés directement aux patientes et patients pour un surclassement :

Description	Prix Site de l'Inselspital, Insel Premium
Surclassement de chambre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre simple CHF 200/nuit (assurance semi-privée)</li> </ul>
Description	Prix Site de l'Inselspital, hors Insel Premium
Surclassement de chambre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre double CHF 240/nuit</li> <li>Chambre simple CHF 360/nuit</li> <li>Chambre simple CHF 120/nuit (assurance semi-privée)</li> </ul>
Description	Prix Sites Aarberg/Belp/Riggisberg
Surclassement de chambre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre double CHF 160/nuit</li> <li>Chambre simple CHF 230/nuit</li> <li>Chambre simple CHF 70/nuit (assurance semi-privée)</li> </ul>

### 4. Autres prestations

L'Insel Groupe peut facturer toutes les autres prestations qui ne sont pas prévues dans des contrats spécifiques. Exemples (non exhaustifs) :

- transports primaires ;
- prestations non obligatoires selon la LAMal ;
- prestations en cas de décès ;
- prestations/frais pour les besoins des patientes et patients (coiffeur, nettoyage des vêtements, appels téléphoniques, repas/boissons selon la liste des prix, etc.) ;
- prestations pour les personnes accompagnantes.

### 5. Dispositions générales

#### 5.1 Facturation

L'hôpital établit la facture à la fin du séjour. Celle-ci doit être payée dans les trente jours. Si le montant dû n'est pas versé dans le délai fixé, un intérêt de retard de 2.5 % s'applique après un seul rappel.

#### 5.2 For et droit applicable

En cas de litige, les parties cherchent une solution à l'amiable. Si cela n'est pas possible, le for est à Berne.

### 6. Entrée en vigueur

La présente liste des prix entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024 et peut être modifiée par l'Insel Groupe à tout moment.

Berne, le 27 mars 2024